RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS ET DES ARTS

(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES N° 1015 IMPRIMÉS

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION
LOIS, RÈGLEMENTS ET INSTRUCTIONS
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 19 JUILLET 1888
AU 10 AVRIL 1889
NOTICES ET INVENTAIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

IXe VOLUME

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES N° 2472 IMPRIMÉS

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE
59, RUE DUPLESSIS, 59

1889

2913

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LA REINE
BLANCHE DE NAVARRE
A PONTOISE

Par M. J. DEPOIN

On sait que la reine Blanche de Navarre, devenue veuve de Philippe de Valois après un an de mariage, en 1350, reçut en douaire, le domaine de Pontoise ; c'est dans le château de cette ville qu'elle passa une partie de son long veuvage, dont la durée atteignit tout près d'un demi-siècle. Sur la fin de sa vie, elle se retira au château de Neaufle-lès-Gisors où elle mourut le 5 octobre 1398.

Son testament inconnu jusqu'à ces dernières années, et dont l'original a disparu des layettes du Trésor des Chartes, a été publié par M. Léopold Delisle dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* (t. XII, 1886, p. 1 à 64), d'après une copie contemporaine qui se trouve aux Archives des Basses-Pyrénées. Nous y trouvons plusieurs traces du bon souvenir que la reine, alors éloignée de Pontoise, avait gardé de la ville et de ses institutions religieuses.

Elle laisse, par exemple « aux frères meneurs de Pontoise », outre 25 francs pour faire un service solennel

des morts, « un petit ymage d'argent de monseigneur Saint-Jean-Baptiste, qui tient entre ses mains de ses reliques et est sur un entaillement assez hautelet, lequel entaillement est à six escussons » aux armes de France et de la reine.

A l'Hôtel-Dieu, pour être « accompagnée aux biens faiz et euvre de charité d'icelluy », elle lègue, « à l'onneur de Dieu », dix livres parisis, dont on devra « bailler à chascun povre là gesant et malade trois solz parisis en sa main... »

A l'abbaye de Saint-Martin 100 francs pour son anniversaire, 50 francs pour un service, et « une ymaige d'argent de monseigneur Saint Didier où il y a de ses reliques ». Aux chanoines de Saint-Mellon 30 francs, et aux moines de Saint-Pierre, 12 francs et demi pour d'autres services.

Par une libéralité collective, chaque prêtre, chapelain ou religieux du diocèse de Rouen qui vient au synode de Pontoise doit recevoir 3 sols parisis, afin que chacun d'eux veuille dire une messe pour l'âme de la souveraine.

Le prévôt de la reine à Pontoise n'est pas oublié : Pierre le Maire est inscrit pour 20, puis pour 30 francs. Un don fait par Blanche à l'une de ses demoiselles nous révèle que la reine avait acheté un important immeuble dans cette ville : la maison de Raimbaud Bérard, au Bicherel, qu'elle avait payée 200 francs d'or.

Tels sont les principaux renseignements que nous fournit le testament de Blanche de Navarre au sujet de ses sentiments d'intérêt pour le chef-lieu de ses principaux domaines.

Mais la veuve de Philippe de Valois ne s'était pas bornée là, et d'autres libéralités furent faites par elle de son vivant, aux établissements religieux de Pontoise.

Nous en citerons un, qui nous paraît présenter une

certaine importance en ce que, par une mention assez rare dans les documents de cette époque, il fixe d'une façon précise le jour de la naissance de la reine Blanche de Navarre.

« BLANCHE par la grâce de Dieu royne de France. Savoir faisons a tous presens et avenir que nous desirans de tout nre cuer augmenter et acroistre le service divin et estre acompagnee doresenavant es messes prieres et oroisons qui jour et nuit sont et seront faiz en leglise de Saint Martin empres Pontoise ou nous avons affection davoir en cuer une messe solempnelle de Nre Dame a dyacre et soubzdyacre chacun an durant nre vie le second jour davril que nous fusmes nee (1) pour nre tres cher seigneur et espoux le Roy PHE que Dieu absoille, pour nous et JEHANNE DE FRANCE nre fille, en laquelle une colette (2) de *Requiem* pour nosdiz seigneur et fille sera ditte. Et apres nre trespassement en lieu dicelle faire un anniversaire vegile et lendemain la messe solempnelle de mors en cuer a diacre et a soubz diacre pour les ames de nre dit seigneur de nous et de nre ditte fille perpetuelment a tel jour que nous trespasserons de ce sciecle. Nous pour la vie et substentation de nos bien amés les religieux abbé et couvent de ladite église, leur avons donné et donnons par ces presentes lettres en pure aumosne la somme de quatre livres par. de cens cotage annuel et perpetuel aus quatre termes acoustumés en la ville de *Pontoise*, que nous avons nagaires achetés desdiz abbe et couvent de Saint Martin, sur une maison qui est en leur censive, laquele ilz ont de nouvel fait faire toute neufve

(1) Blanche ayant épousé le roi Philippe le 29 janvier 1349, à l'âge de 18 ans, la date du 2 avril correspond sans doute à l'année 1331. Jeanne de France, mère de Blanche et fille de Louis le Hutin, épousa Philippe d'Evreux en 1329. Charles le Mauvais, frère cadet de Blanche, naquit en 1332.

(2) Collecte.

assise en *la boucherie* de la dite ville, tenant dune part a la maison qui fut ESTIENNE BRIQUET et dautre part a la *rue de la Tripperie* si come il apert plus plainement par les lettres dudit achat desquelles la teneur sensuit :

» A tous... je frère PIERRE humble abbé de leglise de *Saint Martin empres Pontoise*... savoir faisons que nous d'un commun accort et assentiment pour le cler et évident prouffit de nostre eglise confessons avoir vendu... a tres excellant et puissant dame Madame la Royne BLANCHE quatre livres par. de cens cotage... sur une maison... rue de la Tripperie... pour et parmi la somme de quatre vinz francs d'or... ce fu fet le premier jour de juillet lan de grace mil ccc IIII^xx et dix-sept...

» ... Et en outre ycelles quatre livres de rente dessus dites, donnons et delaissons a tousiours perpetuelment et en pure aumosne ausdiz religieux neuf solz par. de rente sur une maison qui ont à présent THOMAS DE LA BUCCAILLE tixerrant assise en lad^e ville de *Pontoise* qui fu PIERRE AU POUCE nommée *le Chauderon* a nous appartenans.

» Et seront escrips ou marteloge de lad^e eglise et ou mossel ou len dit la grant messe dicelle eglize les noms de mondit seigneur de nous et de nre dite fille et aussi ledit anniversaire perpetuel chacun an pour perpétuel memoire de ce. En tesmoing desquelles choses nous avons fait mettre nne scel a ces presentes lettres. Donné en nre chastel de *Neaufle lez Gisors* le premier jour daoust lan de grace M CCC IIII^xx et dix sept (1) ».

Nous n'avons pas retrouvé dans les Archives municipales de Pontoise de pièces concernant le séjour de Blanche de Navarre au château ; mais dans le catalogue de la célèbre collection Joursanvault (t. I, n° 1268) figure une attestation du vicaire de Pontoise, datée de 1377,

(1) Orig. avec sceau presque intact. Archives départementales de Seine-et-Oise, fonds Saint-Martin de Pontoise, carton 2.

au sujet du paiement effectué par le receveur de la Reine dans la châtellenie de Pontoise, à Jehan Aumont, charpentier, de 61 sols parisis à lui dus pour 303 lambris *(303 quarterones merreni dictos* lambrins *gallice)* fournis pour la chambre de la Reine au château de Pontoise et pour une porte posée au cellier du château.

Telle est la modeste contribution que des recherches récentes nous ont permis d'apporter à l'histoire de cette noble et fière princesse, que les Espagnols, au milieu desquels elle fut élevée, appelaient *la belle sagesse*, et qui justifia cet éloge en refusant tous les partis qui s'offrirent à elle, après son veuvage. Elle répondit aux ambassadeurs du roi Pierre de Castille : *Les Reines de France n'ont point de second mari.* La tradition qu'elle créa ainsi n'a été démentie, au cours de près de cinq siècles, que par une seule de celles qui lui succédèrent sur le trône; et ce désaveu n'a pas porté bonheur à la pauvre Marie Stuart.